

méré le mag

Avril 2023



Sommaire

Le Mag Janvier 2023



Édito	P3
Spectacle de l'école maternelle	P4
Une naissance, un arbre	P5
Repas du CCAS Jumelage	P6
Nos RdV à Méré	P7>9
Bilan financier Budget primitif	P10>13
Associations	P14>17
AFQ Henri Désiré Landru	P18>20
Transport à la demande	P21
Commerce équitable	P22
Pourquoi composter ?	P23
Nos amis les chiens Hérisson	P24
Folies Lavois	P25
Infos pratiques/Carnet/Agenda	P26>27
Hommage à Luce Baubion Broye	P28



Horaires de la Mairie

Lundi et jeudi 9h/12h - Mardi - 15h/18h

Mercredi et vendredi 9h/12h-15h/17h

1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois

10h/12h

Hors vacances scolaires

(pas de permanence le samedi pendant les vacances)

Directeur de la publication :

Michel Recoussines

Rédaction, conception :

Commission Information Communication

Mise en page : Valérie Page-Koch

Impression : Créatis

ZA Du Petit Mont

25 rue des Genévriers

78770 Thoiry

01 30 46 80 02

Crédits remerciements photos et articles

Vianney Bernard, Monique Bourg, Alain Colombi, Sylviane Duquenoy, Sophie Gentils, Jean Garnier, Christine Riché, Georges Bodel, les associations de Méré.

Mairie de Méré

Square Raoul Breton - 78490 Méré

Tél : 01 34 86 02 13

Site web. : www.mere-village.fr

Dépôt légal Février 2015





Edito

Chaque année la lettre d'information du 2ème trimestre est l'occasion de vous présenter le Compte Administratif de l'année précédente et le Budget primitif de l'année en cours.

Vous pourrez constater que l'exercice 2022 s'est clôturé de façon très satisfaisante avec un résultat cumulé de la section d'investissement de 769 494,92 € (+21,7%). C'est dû au fait que certains travaux importants n'ont pas pu être réalisés en 2022 compte tenu de la forte augmentation des prix. De nouvelles consultations seront effectuées cette année.

Le budget primitif 2023 de fonctionnement va une nouvelle fois être impacté par une baisse de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) arrivée cette fois à 0 €, par une péréquation stable (aide aux territoires dits « défavorisés ») à 447 019,00 € et par l'augmentation de l'énergie (67 % pour l'électricité et 225 % pour le gaz). Malgré cela il a été décidé que la part communale de vos impôts ne sera pas augmentée cette année encore (foncier et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

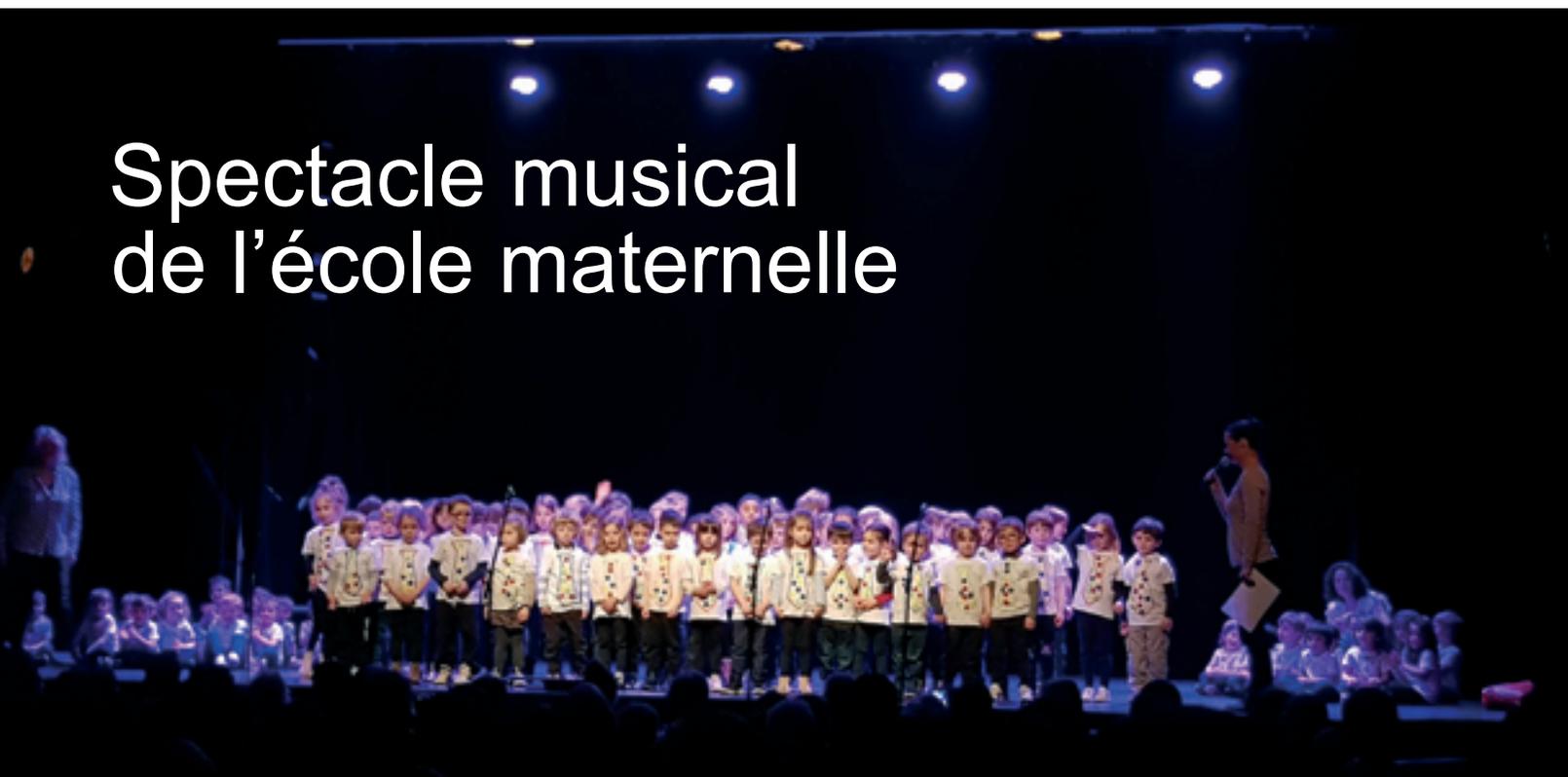
Le budget primitif 2023 d'investissement prévoit une possibilité d'autofinancement de 1,86 millions d'euros, ce qui est confortable. Toutefois l'augmentation du prix des matières premières liée aux travaux de restauration ou de construction aura peut-être un impact négatif sur les finances de la commune. Nous en avons tenu compte dans le Budget primitif mais la réflexion déjà mise en place sur les possibilités de faire des économies dans ces domaines doit se poursuivre. Pour information le passage en mode LED de la totalité des lanternes de la commune nous permet une baisse de la consommation électrique pour l'éclairage public de 40 000 € par an. Le remplacement de 3 chaudières sur 7 par des pompes à chaleur va également y contribuer.

Le président de l'AMF (Association des Maires de France) a récemment lancé une alerte sur les démissions d'élus locaux. Il estime que les chiffres atteignent « un niveau jamais vu » : la barre de 1 000 démissions de maires a été franchie, « 1 293 maires ont raccroché leur écharpe » depuis 2020. Une tendance plus rapide encore que pendant le précédent mandat durant lequel les départs avaient déjà doublé. Pour expliquer ce phénomène plusieurs hypothèses sont évoquées : la pandémie à gérer en 2020, la difficulté de concilier la fonction de maire avec un métier, l'inflation normative et le casse-tête bureaucratique, la baisse des dotations de l'Etat, la hausse des incivilités, les attaques sur les réseaux sociaux, les agressions, les tentatives de dénigrement, l'inflation législative... Le passage d'une dizaine de démissions par mois en 2014 à quatre fois plus actuellement oblige à s'interroger. Faut-il ramener la fonction de maire à la gestion des crises, des stationnements gênants, des branches qui dépassent, des classes d'école, des deniers publics, des crottes de chien non ramassées, ... ? Il semble que les maires aspirent à plus de sécurité et de liberté.

Je vous souhaite de passer d'excellentes vacances de printemps.

Michel Aecoussineb.

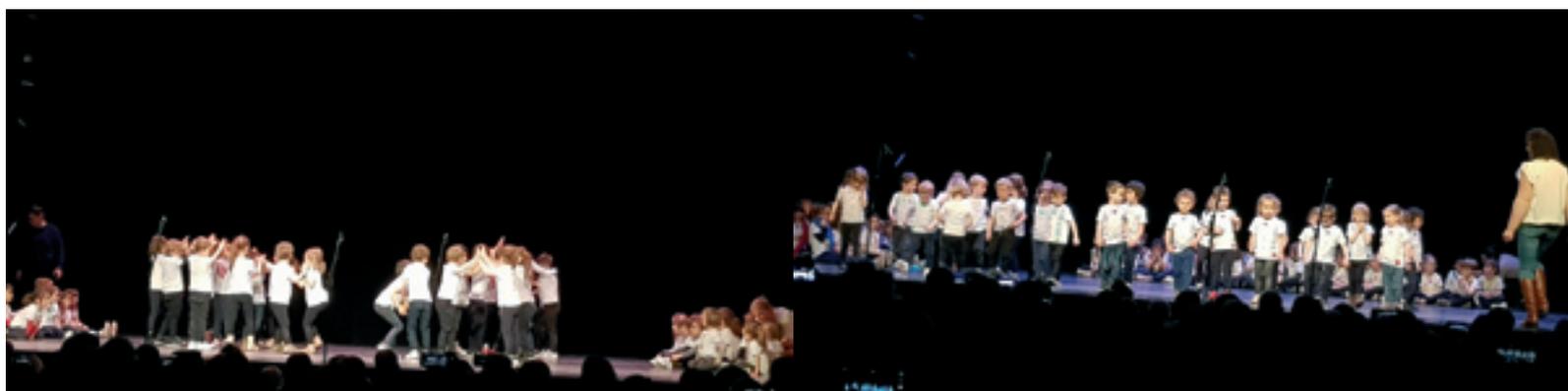
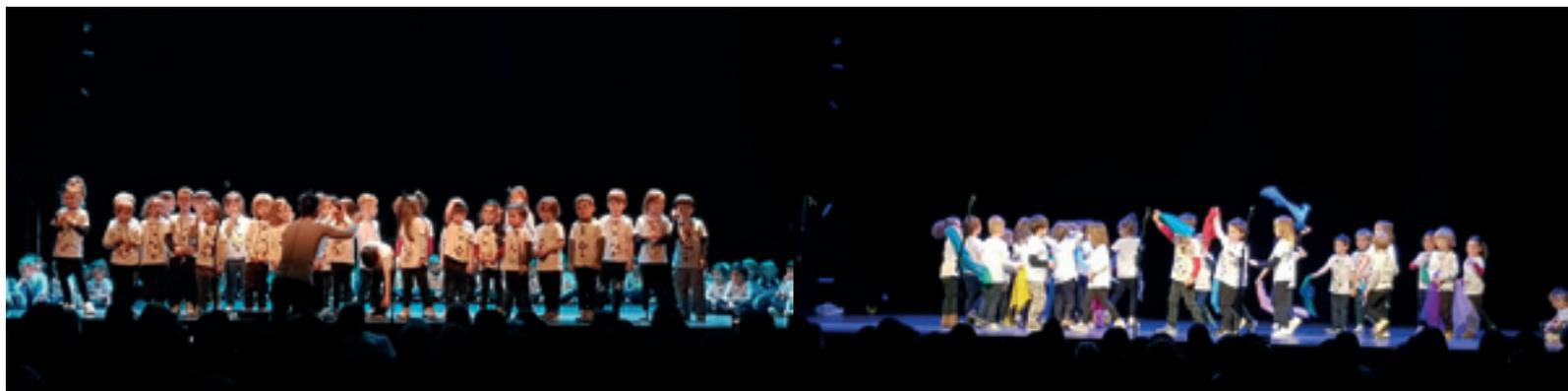
Spectacle musical de l'école maternelle



Vendredi 31 mars à 18h30, les enfants de l'école maternelle ont présenté leur spectacle musical mené d'une main de maître par Clémence de Vasselot (intervenante financée par la commune). M. Planchenault, Maire de Montfort l'Amaury, a mis à dispo-

sition la salle du centre municipal de loisirs et nous le remercions chaleureusement. Le thème d'école de cette année est le cirque, les enseignantes et les ATSEM ont par ailleurs fait danser les enfants.

Tous les parents ont été enchantés d'assister à ce spectacle et de voir l'évolution artistique de leurs enfants.



Une naissance, un arbre



Une ancienne coutume se retrouve dans bien des cultures, qui consiste à planter un arbre à la naissance d'un enfant, parce que l'arbre est symbole de vie, de longévité et qu'il accompagnera ainsi l'enfant tout au long de sa vie. Et celui-ci aura son propre arbre.

Comme l'enfant, l'arbre, au fil des ans, pousse, grandit et s'élançait vers le ciel. Il va croître en hauteur, en vigueur et en solidité. Comme l'arbre, l'amour prend racine lentement mais sûrement, s'arrimant fermement à l'élément qui le nourrit et qu'il enrichit en retour. L'arbre nous ressemble beaucoup : plus le terreau dans lequel il pousse est riche et généreux, plus il donnera en retour, purifiant le sol, l'air et l'eau.

La commune de Méré, par l'intermédiaire de sa commission «Environnement», a voulu fêter les naissances de 2021 en proposant aux parents des 11 naissances de cette année de planter, comme l'année précédente, un arbre pour leur enfant.

Victoria, Thimothée, Lucas, Elliott, Arya, Jeanne, Olive, Alix, Félix, Victoria, Margaux

sont les prénoms des enfants qui ont participé à la plantation des arbres.

C'est dans un terrain communal, rue de la Marnière, que 11 arbres ont été plantés (hêtre, chêne, charme, frêne ...).

Chaque famille présente a pu choisir son emplacement et recevoir une plaque au prénom de son enfant, plaque spécialement réalisée pour l'occasion et qui a été installée au pied de chaque arbre. Malgré le froid et le ciel bas, cette opération s'est déroulée avec joie et enthousiasme, tous étant heureux de célébrer l'agrandissement de la famille.



Repas annuel du CCAS



Le dimanche 22 janvier 2023, le Centre d'Actions Sociales de Méré (CCAS) a enfin pu organiser le repas de la nouvelle année. Moment de convivialité pour la centaine de personnes de plus de 65 ans qui a répondu

présent autour d'une belle table et d'un bon repas, l'animation d'un magicien de table en table puis un petit spectacle ont été très appréciés.

Puis place à la danse avec une animation

haute en couleur et en rythme, malheureusement l'heure de fin a sonné, il fallait nous séparer.

Vivement l'année prochaine.

Jumelage avec un village étranger

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, une commission a été créée pour étudier la mise en place d'un jumelage avec un village étranger. Cette commission est composée de 6 membres élus.

Nos travaux nous amènent à établir le constat qu'il faut constituer un comité de jumelage élargi avec des méréens motivés pour ce projet, l'idéal serait d'avoir à nos côtés au moins un méréen maîtrisant la langue du pays, sachant qu'à ce jour nous nous orientons vers l'Italie.

Le comité de jumelage sera une organisation qui aura pour but :

- d'animer et développer les relations entre les villages jumelés ;
- de favoriser les échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique et sportif ;
- de renforcer les liens d'amitié par la multiplication des rencontres entre les citoyens des villages.

Une réunion de présentation du projet sera organisée avant l'été. Les personnes intéressées et motivées peuvent contacter :

Alain Cissé au 06 16 18 40 55

ou par mail : alaincisse1964@gmail.com avant le 31 mai.



Gellyball et Bubble Fight

Samedi 13 mai de 14h à 18h
au Poirier d'Encre

Animation de Gellyball

avec installation de 20 obstacles. Mise à disposition d'équipement (dès 7 ans).

Animation Bubble Fight

Le but du jeu est de pousser ses adversaires hors du cercle.

Inscription sur place dès 13h45.



Les Olympiades

Samedi 3 juin de 14h30 à 17h30
au Poirier d'Encre

Inscription sur place dès 14h15.

Fête des Méréens

Samedi 3 juin 19h
au Poirier d'Encre

On vous attend nombreux,
Vive les Méréens !

Nouvelle animation à Méré

Une soirée qui doit permettre de rencontrer les méréens, nouveaux ou anciens, autour d'un apéritif offert par la mairie. Venez discuter, échanger.

Des tables et chaises seront à votre disposition.

N'hésitez pas à partager vos spécialités. Un foodtruck vous proposera également ses petits plats.



Fête de la Saint Jean

Samedi 17 juin 19h
au parc du sentier de l'abbaye

Apéritif,
pique-nique,
feux d'artifice,
soirée dansante.

Animations Passées

Plusieurs animations avec un réel succès.

A renouveler, sans modération !!



Jeux de société Samedi 4 Février

Notre but, « vous faire jouer et vous faire passer un bon moment » a été atteint avec plus de 80 participants, de tous ages !

Le goûter offert par la municipalité a été bien apprécié.





Cinéma Samedi 18 mars

Les Yvelines ont fait leur cinéma en août et Méré a fait le sien le samedi 18 mars en soirée.
Avec E.T, film de Steven Spielberg 1982.
Plus de 60 spectateurs.

Accueil des nouveaux Méréens Samedi 1er avril

Plusieurs familles, arrivées en 2022 à Méré, ont été accueillies à la mairie le samedi 1er avril.
Elles ont pu dialoguer, autour d'un buffet, avec le maire et les conseillers municipaux ainsi que les responsables des principales associations méréennes.
Un petit livre sur Méré leur a été remis.



Chasse aux œufs Lundi 10 avril (Lundi de Pâques) 10h - 12h

La chasse aux œufs de Pâques est une tradition en France, comme dans de nombreux pays du monde, et que les enfants adorent !
Ils ont été nombreux à chercher les œufs cachés dans le square.



La situation financière de la commune de Méré reste saine

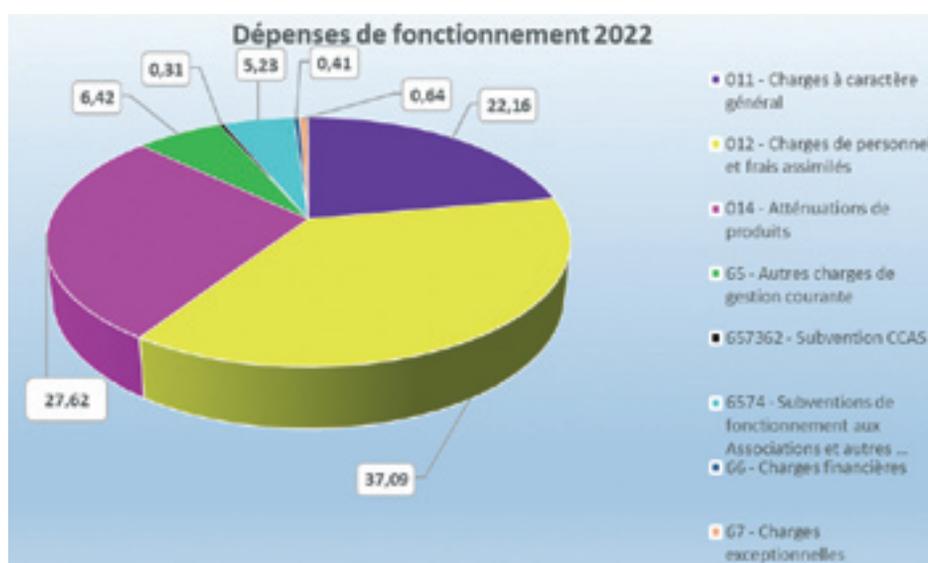
L'exercice 2022 pour la commune de Méré s'est clôturé de façon satisfaisante, grâce à une hausse sensible globale des recettes et une hausse plus modérée des dépenses, d'où un résultat de fonctionnement en progression passant à 741 014,15 €. C'est la 5ème année consécutive de hausse du résultat de fonctionnement, et c'est la prin-

cipale source d'autofinancement pour nos investissements.

Section de fonctionnement 2022

Cette section couvre, côté dépenses, le fonctionnement courant comme les salaires et charges du personnel, les coûts de téléphone et éclairage public, les travaux

de petit entretien des bâtiments, jardins et des espaces public, les dépenses périscolaires (cantine, ...). Côté recettes, elle reçoit le produit des impôts fonciers (taxe foncière et d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que le reversement par la communauté de communes.



Dépenses

L'exercice 2022 s'est traduit par une légère hausse des dépenses de fonctionnement principalement due à la hausse des charges de gestion courante et de personnel liée à l'augmentation des salaires de 3,5 %, à l'augmentation du carburant et des fluides commencée en 2022

Pour rappel, la commune est prélevée sur ses recettes fiscales de 447 019 € pour la péréquation destinée à aider des communes moins favorisées en Ile de France et en France.

Total des dépenses de fonctionnement 2022 : 1 618 444 €

Recettes

Nos recettes de fonctionnement sont en hausse avec des évolutions contrastées suivant les postes :

- Légère hausse du revenu des impôts, de la taxe d'aménagement et des droits de mutation dans un contexte de stabilité du coefficient d'imposition de la taxe foncière. Cette augmentation est due à l'accroissement du parc de logements amputée de certaines exonérations.
- Malgré une DGF à 0 € cette année (Dotation Générale de Fonctionnement) alors qu'elle était à 80 000 € il y a 6 ans, très légère hausse des autres compensations.
- Hausse des « produits des services », notamment des revenus périscolaires (cantine, ...) pour une année complète contrairement à 2021 encore impactée par le COVID.

Total des recettes de fonctionnement 2022 : 2 259 459€

Résultat de fonctionnement

Les recettes ayant plus fortement augmenté que les dépenses, le résultat de fonctionnement 2022 est donc en hausse à 741 014,15 €.

Il a été proposé lors du dernier Conseil Municipal d'affecter ce montant de manière suivante :

441 014,15 € au financement des investissements 2023
300 000 € au financement de la section de fonctionnement 2023



Section d'investissement 2022

Cette section concerne les travaux et acquisitions destinés à augmenter et améliorer le patrimoine de la commune, tant coté bâtiments (mairie, école, équipements sportifs ou culturels) que les voies et rues de la commune avec leur éclairage, ou bien les acquisitions d'équipements (informatique, jeux extérieurs, mobilier, ...).

Dépenses

Les dépenses d'investissement ont légèrement augmenté par rapport en 2021. Toutefois plusieurs gros chantiers ont été engagés en 2022, avec une part significative de factures qui tomberont en 2023 : avec les « restes à réaliser » qui représentent 160 159,30 € fin 2022.

Les principales dépenses d'investissement 2022 ont été :

- Réfection de caniveaux et de regard suite aux fortes pluies ;
 - Remplacement d'une porte vitrée et d'une vitre au gymnase ;
 - Climatisation de la micro-crèche ;
 - Remplacement des gouttières de la mairie ;
 - Travaux de sécurisation dans tous les bâtiments communaux suite au passage de la commission de sécurité ;
 - Enfouissement des réseaux Route de Galluis et rue de la Mare Chantreuil côté Nord ;
 - Remplacement des jeux d'enfant à l'école maternelle et dans le square du Poirier d'Encre ;
 - Remplacement des stores à l'école maternelle ;
 - Mise en place de capteurs CO2 à l'école élémentaire ;
 - Création d'une voirie de liaison dans la zone d'activité ;
 - Plantation d'arbre par naissance de l'année précédente ;
 - Rajout de nouvelles décorations pour Noël
- Montant total des dépenses d'investissement 2021 : **632 507 €**.



Recettes

Les recettes d'investissement ont augmenté en 2022 par rapport à 2021. Les causes en sont les suivantes :

- Fort reliquat de la section investissement 2021 ;
- Hausse des subventions accordées grâce à de nouveaux projets et un dynamisme certain pour présenter les dossiers à l'Etat, la Région, le département et la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) ;
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021 en hausse.

Comme pour les dépenses, une partie des subventions accordées ne sera payée qu'en 2023 au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et constitue un « reste à réaliser » de 263 518,20 €.

Montant total des recettes d'investissements 2022 : **769 500 €**.

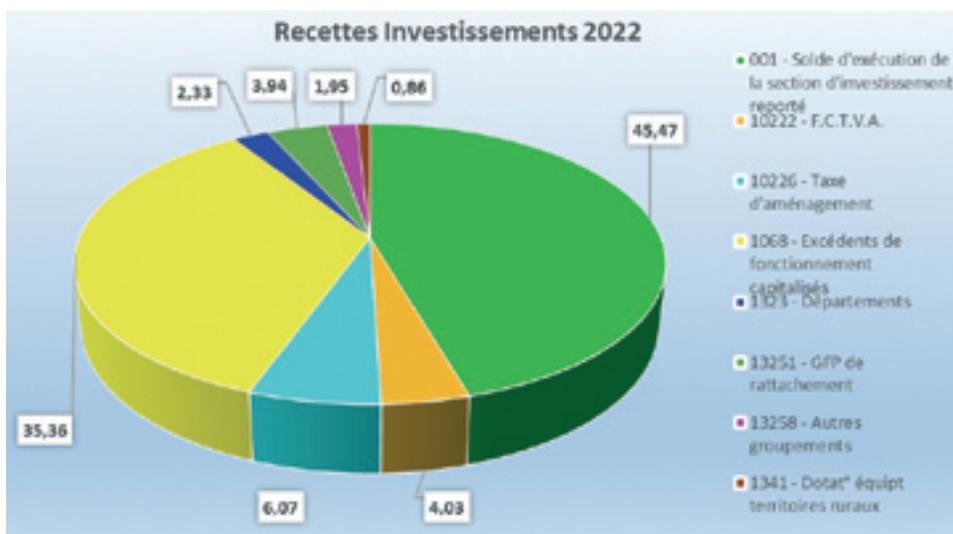
Résultat d'investissement :

Compte tenu d'une hausse des recettes plus forte que celle des dépenses et des investissements 2022 qui se poursuivront sur 2023 et 2024, le résultat cumulé de la section d'investissement est de 651 519 €. Il sera reporté en 2023 pour financer les investissements nouveaux et ceux déjà lancés en 2022.

Endettement

L'endettement à fin Décembre 2022 est de **316 859 €** soit 181 € €/habitant.

Nos remboursements d'emprunts représentent 39 058€ en capital et 6 587€ en intérêts soit 26 € par habitant et par an.



Budget Primitif

Budget primitif 2023

Cette année, à nouveau, nous avons clôturé l'exercice avec un résultat de fonctionnement très positif ce qui nous permet d'en transférer une bonne partie vers la section d'investissements générant de l'autofinancement.

Après délibération, lors du Conseil Municipal du 7 Avril, il a été décidé d'affecter

le résultat de clôture cumulé pour l'année 2022 du budget de fonctionnement de 741 014,15 comme suit :

- 300 000,00 € à la section de fonctionnement 2023 (recettes 002) ;
- 441 014,15 € à la section d'investissements 2023 (recettes 1068).

Le budget communal se décomposera comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	568 871,50 €
Chapitre 012	Charges de personne	719 150,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	447 019,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	48 000,00 €
Chapitre 023	Virement Section Investissements	397 706,31 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	220 829,40 €
Chapitre 66	Charges financières	7 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	14 000,00 €

Total dépenses fonctionnement

2 422 576,21 €

Il faudra cette année, plus que les années précédentes, être vigilant à nos dépenses de fonctionnement du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie. En effet, bien que nous ayons prévu une provision en conséquence, nous n'avons pas de visibi-

lité sur l'évolution exacte des prix du gaz et de l'électricité.

Il est à noter que, si nos dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 devaient s'avérer beaucoup plus élevées que prévues, nous n'aurions peut-être pas un auto-

financement d'un même ordre de grandeur que pour l'année 2022.

Recettes

Chapitre 002	Résultat reporté	300 000,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	12 896,06 €
Chapitre 70	Produits des services	192 037,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	609 611,73 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 127 648,82 €
Chapitre 74	Dotations et participations	142 877,10 €
Chapitre 75	Produits exceptionnels	1 500,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	5,50 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	36 000,00 €

Total recettes fonctionnement

2 422 576,21 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 13	Subvention d'investissement	5 838,00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	40 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	190 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 286 698,67 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Sous-Total		2 522 536,67 €
Reste à réaliser 2022		160 159,30 €
Total dépenses investissement		2 682 695,97 €

Les principaux projets d'investissements pour l'année 2023 sont les suivants :

- Lancement d'un audit thermique dans le cadre des économies d'énergie ;
- Remplacement de 3 chaudières pour des pompes à chaleur ;
- Remplacement de la clôture entre la maternelle et la primaire ;
- Renforcement du réseau incendie pour une meilleure protection du secteur Longue Toise - Parc Boulogne – OAP. ;

- Construction d'une seconde micro-crèche si les coûts de l'appel d'offre sont fructueux ;
 - Installation de caméras supplémentaires de vidéo protection ;
 - Changement du serveur de la Mairie pour le rendre plus sûr (risque de piratage) ;
 - Réalisation d'un nouveau site internet
- Achat d'un jeu supplémentaire au Square du Poirier d'Encre ;

- Aménagement des rues de la Croix de Rome, St Roch et Léopold Bellan ;
 - Enfouissement des réseaux rue de la Maladrerie ;
- Pour la plupart de ces projets nous pourrions bénéficier de différentes subventions en fonction des projets comme la CAF, la DETR, le plan triennal du Département, le fonds de concours de la CCCY, ...

Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds divers	110 000,00 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement	441 014,15 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	335 998,95 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	330 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	34 963,44 €
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	0,00 €
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	397 706,31 €
Sous-Total		1 649 682,85 €
Reste à réaliser 2022		263 518,20 €
R 001	Solde exécution reporté	769 494,92
Total recettes investissement		2 682 695,97 €

Visite des établissements Paumier

Après notre visite du 13 octobre dernier ayant eu un réel succès, nous avons programmé une deuxième visite, le vendredi 7 avril.



Gymnastique

Vous pouvez vous inscrire pour les 3 mois avant l'été.
Tarifs dégressifs <http://asclmere.fr/sports/gymnastique/>



Rejoignez-nous à l'Amicale Cycliste Méré/Montfort ACMM

Le vélo c'est la santé

Après ces longs mois d'hiver, le printemps est de retour. Le bon moment pour sortir son vélo et rejoindre l'Amicale Cycliste Méré-Montfort.

Chaque dimanche matin ainsi que les jeudis après-midi, nous vous donnons rendez-vous devant la mairie de Méré. C'est l'assurance de passer un bon moment, dans la convivialité et l'envie de se dépasser.

Rejoindre l'ACMM, c'est pouvoir s'exprimer selon ses capacités et ses envies avec

3 niveaux de groupe qui permettent à chacun de prendre plaisir à rouler. C'est faire la connaissance de personnes qui partagent les mêmes passions. Pour les mordus, c'est participer, avec l'aide de l'Amicale, aux randonnées cyclotouristes proposées par d'autres clubs, dans le département et au-delà.

Pour nous rejoindre, rien de plus facile. Contactez-nous aux adresses suivantes :

Site Internet : www.asso-acmm.fr
Ollivier, président de l'ACMM au
06 24 69 43 40
ollivier.gilles@gmail.com
Francis, communication au
06 44 05 21 95
A bientôt...

Aspirine - Café-débat



Au cœur du chantier de restauration de l'église de Montfort l'Amaury

Le 12 mai, venez découvrir comment se prépare, s'organise et se réalise un chantier de restauration du patrimoine à travers l'exemple de l'église Saint-Pierre de Montfort l'Amaury. Nous accueillerons Christiane Métreau, 1ère adjointe à Montfort l'Amaury, commission Culture, Patrimoine et Tourisme ainsi que Grégoire Oudin, architecte, diplômé du Centre des Hautes Etudes de Chaillot, de l'agence APGO « Architecture & Patrimoine », spécialisée dans la restauration.

Une restauration longue et complexe

L'église Saint-Pierre de Montfort l'Amaury a fait peau neuve et elle resplendit désormais majestueuse au cœur de la cité. La restauration a permis de mettre en valeur

une architecture réunissant différents styles allant du XI au XIX^{ème} siècle, témoignage de nombreuses transformations, ainsi que de magnifiques gargouilles. Classée monument historique en 1840, l'église contient une collection exceptionnelle de 37 vitraux du XVI^{ème} siècle. Elle n'avait pas été restaurée depuis 1850 et avait bien besoin d'un vrai lifting.

La restauration a été lancée par la municipalité de Montfort l'Amaury en 1995. Agréée par le ministère de la culture et validée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), elle a consisté en la réfection de la toiture, un ravalement, une reprise des pierres et des maçonneries des façades, une réparation des arcs boutants, des chéneaux et la création de cinq nouvelles gargouilles en remplacement de celles

qui étaient cassées. Les travaux se sont achevés en 2022.

Des vitraux remis à neuf

La restauration a également porté sur les verrières de la Renaissance.

20 des 37 verrières ont déjà été remises à neuf. En 2025, l'ensemble des vitraux aura été restauré grâce à un travail technique très minutieux qui permet de mettre en valeur les fameux émaux bleus et violets dont l'église de Montfort a été la première en France à bénéficier.

Une rencontre à ne pas manquer

C'est cette histoire passionnante, du projet à sa réalisation, que viendront nous conter des spécialistes. Une occasion unique de se pencher sur l'aventure de la restauration de notre patrimoine architectural.

Café Débat : Salle des mariages - mairie de **Méré**



Vendredi 12 mai 2023, 20h30

Mme METREAU, déléguée Culturel, adjointe au maire

Mr OUDIN, architecte, Agence APGO "architecture & patrimoine"

GERER UN CHANTIER DE RESTAURATION
L'EGLISE DE MONTFORT
EDIFICE & VITRAUX



- Entrée 3 euro

Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490mere@gmail.com

Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse



Une formation de « Cuivres » à Méré Innovation ou aventure ?



Au sortir de la première réunion de programmation des 33^{èmes} Saisons Musicales de Ritmy, il y a de cela plus d'un an, une idée nous vint : et si nous programmions un quintette de cuivres. Nous avons tous à l'esprit la Marche des Trompettes d'Aïda de Verdi, l'ouverture du Freischütz de Weber, sans oublier toutes les utilisations de Wagner, parfois monumentales comme dans le prélude de l'Or du Rhin avec ses huit cors, la Symphonie Héroïque de Beethoven et tant d'autres.

Mais au cours de la quarantaine d'années de musique vivante des Saisons Musicales de Méré ou de Ritmy, jamais un ensemble spécifiquement de cuivres n'a été invité, et on les entend généralement dans des orchestres symphoniques. Alors ?

Nous étions dans l'expectative lorsqu'à la réunion de programmation suivante nous fîmes la proposition d'un quartette de cuivres, ce qui ne souleva aucune objection, Luc, programmateur de Ritmy annonçant même qu'il avait quelqu'un en vue. Le « quelqu'un », ce fut « Couleur Cuivre ». C'était parti. Un stress était néanmoins présent. Nous n'étions pas inquiets quant à l'acoustique excellente des voutes boisées de l'église mais ce concert allait-il trouver son public ? Dès l'ouverture des réservations le doute fut levé, notre quintette se comportait très honorablement.

Puis vint une bonne idée, celle qu'eurent les bénévoles du Café Débat d'Aspirine de proposer à leurs adeptes ainsi qu'à ceux de Ritmy une soirée consacrée à l'histoire des cuivres, animée par quatre des musiciens qui joueraient pour nous 48 heures plus tard. Ce café débat fut très instructif (plus qu'imaginé auparavant) et le 12 mars le public vint très nombreux remplir la totalité de la jauge admissible dans l'église Saint-Denis de Méré, il fut enchanté et obtint 2 « bis » par ses applaudissements.



Organisateurs Heureux !!! et bénévoles.



Concert des Rencontres Musicales de Méré Le «**Trio Floriano**» - Dimanche 14 mai à 17h

La saison 2022 2023 n'est pas terminée pour les Rencontres Musicales de Méré. En effet, après la *Boîte à Joujoux* en 2018 et le *Duo Fortecello* en 2021, nous avons le plaisir de vous proposer de la terminer avec nous le **dimanche 14 mai à 17 heures** par un concert avec trois jeunes Yvelinois, amateurs du répertoire pour flûte, cor et piano qui se sont rassemblés pour former en 2020 le *Trio Floriano*, ensemble singulier de composition atypique, mais qui a cependant redécouvert un répertoire d'une grande richesse, écrit principalement aux XIX^e et XX^e siècle.

Ce trio est composé de *Olatz Lorenzi* à la flûte, *Jean-Baptiste Gastebois* au cor, et au piano. Guillaume Adam connu et apprécié du public des Rencontres Musicales. Écoutez les sur You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=8xOkGgWu2gQ>



L'ensemble Floriano ambitionne d'apporter par la musique un réconfort aux publics empêchés des milieux hospitaliers. Il s'est également donné vocation, pour le jeune public, de proposer des interventions pédagogiques sous forme de mini-concerts pouvant être facilement intégrés à des projets scolaires.

Le 14 mai, ils nous proposeront un concert familial composé de pièces de leur répertoire, pièces d'une grande fluidité, de lecture aisée pour tout public.

Venez nombreux, en famille, et profitez d'un agréable moment musical.



Les
Baladins d'Amaury

Concert 2023

4 juin
MERE

Schubert
César Franck
Elgar
Schumann
Poulenc
Stokine
Bortniansky

dimanche 18h30
église St Denis

**Musique profane et sacrée
pour chœur et piano**

Direction: **Philippe LEKIEFFRE**
Piano: **Hélène VILLETTE**



www.les-baladins-amaury.ovh

Entrée 12€ / 6€



Les Amis de François Quesnay
(lesamisdefq@gmail.com)

Quand Henri Désiré Landru transitait par la gare de Méré pour accomplir ses horribles crimes.



Le 30 novembre 1921, après trois semaines d'audience, la Cour d'Assises de Versailles condamne Henri Désiré Landru à la peine de mort pour assassinats.

La police n'a jamais retrouvé la moindre trace matérielle des onze disparus (dix femmes et un jeune garçon). S'appuyant sur cette absence de preuves, l'accusé nie toute responsabilité et son avocat Maitre Moro-Giafferi en fait l'argument principal de sa défense. C'est donc un vaste ensemble de présomptions accablantes qui envoient ce jour-là Landru à la guillotine.

Mais comment en est-il arrivé à commettre ses horribles crimes en série ? Henri Désiré Landru naît le 12 avril 1869 à Paris. Doué pour les études, il envisage de devenir architecte mais se retrouve dans un emploi subalterne après échec au concours.

À 24 ans, il épouse une lointaine cousine par obligation, car la jeune femme est enceinte. L'arrivée successive de trois enfants en moins de sept ans engendre une relative pauvreté dans la maison. Le père de famille occupe différents petits métiers sans améliorer vraiment la situation. C'est alors qu'il s'improvise escroc, en mettant à profit sa subtile imagination.

En 1900, il lance une campagne publicitaire dans les journaux nationaux avec l'espoir d'attirer des acheteurs intéressés par son invention de bicyclettes à moteur, idée révolutionnaire pour l'époque. Les clients doivent joindre à leur bon de commande un mandat-postal d'un montant rondet à titre de réservation. Les demandes affluent mais notre homme n'a rien investi pour concrétiser le projet. Incapable de résister, il encaisse l'argent et disparaît avec.



D'escroqueries en escroqueries, dissimulé sous des faux-noms, Landru écope de plusieurs peines de prison. Au cours de l'une d'elle, il tente de se suicider en prétextant ne pas supporter l'enfermement carcéral. Les experts psychiatres obtiennent sa libération au motif qu'il n'est pas totalement fou mais plus dans un état normal. Il replonge de nombreuses fois et comparait devant les juges qui n'ont aucun moyen de rapprocher les identités. Bonne aubaine car, sous le coup d'une loi applicable aux multirécidivistes, l'arnaqueur encourt désormais la déportation au bagne. Malgré ce risque, il n'en reste pas là et passe à l'échelon supérieur.

Nous arrivons maintenant en 1915

Sur le front de guerre, plusieurs milliers de soldats meurent en laissant presque autant de veuves ou de fiancées désespérées. Au travers de ces situations douloureuses, Landru entrevoit un moyen de se faire de l'argent en piégeant ses victimes par l'intermédiaire des petites annonces matrimoniales publiées dans les journaux.

Le stratagème est simple et parfaitement orchestré pour ne pas éveiller les soupçons. Le filou se décrit comme un homme veuf, sans famille, sans enfant, à l'abri du



besoin. Il recherche une compagne au profil similaire, désireuse de rompre sa solitude et prête, si affinités, à l'épouser. À lui d'évincer plus tard celle qui ne répond pas à ses critères et surtout celle qu'il devine ne pas posséder quelques économies substantielles et mener une vie trop proche de sa famille ou de son entourage.

Nombreuses sont les femmes de tous âges et de toutes conditions désireuses de faire ou refaire leur vie. Landru n'a pourtant rien physiquement d'un don juan. Il est plutôt petit, chauve, légèrement bedonnant et sa barbe noire très dense effraie un peu. Mais il sait manier l'humour, bien parler et séduire les femmes.

Son processus de conquête et de mise en confiance ne varie pas. Après les premiers rendez-vous et des fiançailles plus ou moins longues, la question du mariage arrive au moment jugé opportun. Avant tous ces préparatifs, pourquoi ne pas s'offrir un séjour dans un endroit bucolique de la banlieue parisienne ? Quand la belle accepte, le plan machiavélique s'enclenche comme prévu.

Pour passer devant le maire il faut des papiers d'état-civil. Prétextant être originaire d'une commune envahie par les troupes allemandes (alors qu'il est né à Paris), le malfrat diffère la date des épousailles au motif qu'il ne parvient pas à obtenir les documents. En attendant, la prétendante, qui ne peut plus rien refuser au stade où elle en est, accepte de lui donner accès à ses comptes bancaires. En signant la procuration, elle ignore qu'elle signe son arrêt de mort.

Dans un premier temps, le séjour romantique se déroule à Vernouillet, près de Poissy, où l'escroc loue un pavillon sous un énième faux nom. Ici, les enquêteurs estimeront à quatre le nombre de disparus, trois femmes et un adolescent qui par malchance accompagnait sa mère. À un certain moment, les enfants d'une candidate au mariage présentent l'arnaque empêchant leur mère d'aller au rendez-vous. L'endroit est grillé, il ne faut plus y reparaitre.



Sous un nouveau pseudonyme, Landru choisit de louer la villa l'Ermitage à Gambais parce qu'elle est à l'écart de tout et pourvue de dépendances. Dans ce bourg, entre 1915 et 1919, sept femmes disparaissent comme à Vernouillet. Avec pour mobile la récupération de leurs économies, voire de leur mobilier si il est revendable, le meurtrier les abat de sang-froid et fait disparaître les corps morcelés en les enterrant ou en les jetant dans des étangs ou encore en les brûlant dans une cuisinière restée tristement célèbre.

Pour se rendre dans cette commune à deux pas de la nôtre, le couple prend le train à la gare Montparnasse. À l'abri des regards, Landru achète au guichet deux alers et un seul retour. Cette petite économie mesquine le perdra plus tard. Après être descendus à la gare de Méré les amants utilisent un taxi pour faire les 15 kilomètres restants.

Dans cette histoire atroce, on peut s'étonner de la passivité des Gambaisiens et de l'attitude de la famille du criminel. Dans le village, les habitants sont surpris de voir parfois une cheminée qui fume en plein été et des relents nauséabonds qu'elle diffuse, mais il faut attendre la révélation complète de l'affaire pour qu'ils rapprochent les faits. De toute évidence, l'épouse et les enfants Landru croient sur parole celui qui les fait vivre aisément après bien des années de disette et ils ferment les yeux sur ses activités. Pour eux, leur époux et père exerce le métier de brocanteur, ce qui explique ses longues et fréquentes absences nécessitées par la recherche d'objets rares hors de Paris.

Pendant plus de trois ans, la disparition de ces femmes n'inquiète personne, tellement la stratégie diabolique imaginée par Landru fonctionne bien. Fin 1918, le maire de Gambais reçoit un courrier d'une dame Pellat lui demandant des nouvelles de son amie nommée Collomb, susceptible d'habiter le village avec un certain Dupont. L' élu lui répond que ces personnes ne figurent pas parmi ses administrés et on en reste là. Quelques semaines plus tard, une dame Lacoste émet une demande analogue au sujet de sa sœur Célestine Buisson, censée vivre dans la localité avec un dénommé Frémyet. Hélas pour la requérante, la réponse se révèle identique à la précédente. Devant ces sollicitations similaires et le mystère qu'elles suscitent, le maire de Gambais décide de mettre en relation les deux familles désespérées. D'emblée elles constatent que Dupont et Frémyet ne font qu'un et que les deux disparues ont



répondu chacune à une annonce matrimoniale. D'un commun accord elles décident d'entamer une procédure contre X auprès du parquet de la Seine. L'inspecteur Jules Belin s'empare de l'affaire.

Ses premiers pas le conduisent à l'Ermitage où il apprend que cette maison appartient à M. Tric qui la loue au sieur Frémyet domicilié à Rouen. Pas de Frémyet dans la ville normande mais son courrier est systématiquement réexpédié vers Jules Guillet, boulevard Ney à Paris. Or cette adresse n'est autre que celle de Célestine Buisson. L'enquête piétine à ce stade et il faut attendre presque six mois pour que Guillet, autrement dit Landru, soit piégé lors d'un événement fortuit et banal, alors qu'il avait tout prévu jusque-là.

Un jour d'avril 1919, le criminel se rend dans un magasin d'antiquités situé rue de Rivoli à Paris. Il y achète un lot de faïences anciennes à condition qu'elles soient livrées à son domicile. Alors qu'il s'apprête à partir, Adèle Fouillard pénètre dans la boutique.

À cet instant, Landru panique car il devine être reconnu par cette voisine de Célestine Buisson (citée plus haut) que tout son quartier sait recherchée. Adèle essaie de le suivre parmi la foule, mais elle échoue. Sans perdre son sang-froid elle court à la police. L'inspecteur Belin peut enfin localiser et pister le suspect avec succès grâce aux renseignements du commerçant.

Notons qu'entre la date de dépôt de plainte et cet événement menant à sa future arrestation, Landru a fait une nouvelle victime à Gambais.

Dans un prochain numéro, nous aborderons l'instruction de l'affaire, le déroulement du procès aux Assises et nous verrons le comportement de Landru pendant toute cette période.

(sources : AD des Yvelines cotes 2U767 et suivantes, livre intitulé "Landru le tueur de Gambais" de Daniel Le Tron paru en 1957 aux éditions Hachette et les photos des Amis de François Quesnay).

Michel MATHIEU



Notre village

Transport
À la Demande

île de France
mobilités

Le transport à la demande à Méré et en Yvelines.

Le transport à la demande, ou TAD, est un service qui vise à combler certains besoins des utilisateurs. Il s'agit d'un service qui comprend une flotte de véhicules à la demande (minibus), qui permettent aux utilisateurs de se déplacer d'un point à un autre. Ce service est particulièrement utile pour les personnes qui vivent loin des grands centres urbains ou qui ne disposent pas de moyen de transport personnel. Il est également très utile pour les étudiants qui doivent se déplacer fréquemment entre leur résidence et leur lieu d'études.

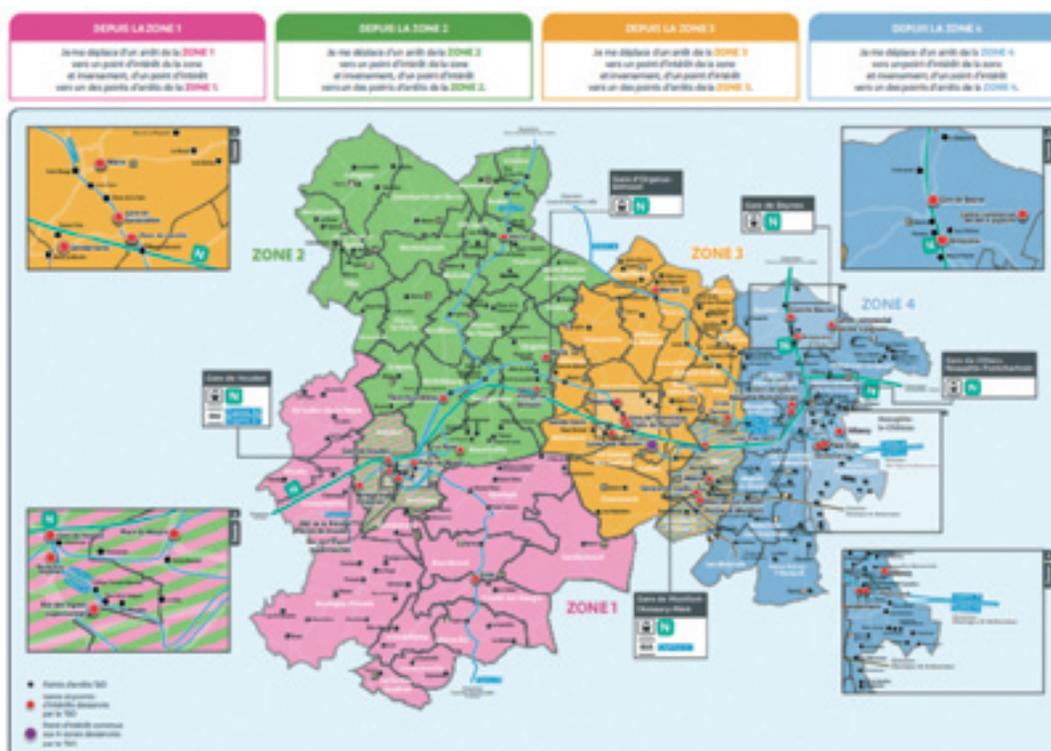
Quel est le processus de réservation des trajets et des tarifs pratiqués ? Nous vous invitons à visiter le site Internet du service TAD afin de découvrir en quoi il peut vous être utile : <https://tad.idfmobilites.fr/>

Qu'est-ce que le transport à la demande ? Le TAD est un service qui permet aux utilisateurs de réserver des véhicules pour

leurs trajets, notamment l'accès aux gares. Il s'agit d'une alternative aux transports publics traditionnels, car il offre une plus grande flexibilité aux utilisateurs et leur permet de programmer leur déplacement.

Le TAD est en fait assez simple à utiliser. Les voyageurs peuvent réserver un véhicule en ligne (<https://tad.idfmobilites.fr/>) ou par téléphone (09 70 80 96 63) et le véhicule les emmènera où ils le souhaitent dans des zones déterminées. Il faut bien penser à annuler une réservation en cas d'impossibilité, jusqu'à 10 minutes avant le départ. Une fois leur demande confirmée, un véhicule se présentera à l'adresse indiquée et les emmènera à la destination prévue.

Le service TAD à Méré et en Yvelines a été mis en place pour répondre aux besoins des habitants lorsque les lignes régulières ne sont pas opérationnelles ou que les horaires ne correspondent pas aux attentes.



Soyez des consom'acteurs

Comme chaque année, Artisans du Monde, soutenu par l'équipe locale du CCFD-Terre solidaire, est de retour à Méré.

Venez découvrir un large choix d'artisanat équitable : Bijoux, décoration, étoles, jeux, jouets, art de la table.

L'occasion de faire des cadeaux qui ont du sens et de permettre à nos artisans partenaires de vivre de leur travail et de construire un avenir à leur famille.

Pensez à vos cadeaux (fête des mères !) Rendez-vous les 6 et 7 mai.

Soutenez un commerce alternatif respectueux des droits humains et de la planète en faisant des achats solidaires



EXPO VENTE

COMMERCE ÉQUITABLE

ÉPICERIE BIO

ARTISANAT

**SAMEDI 6 ET
DIMANCHE 7 MAI
11H - 18H**

MÉRÉ, MAIRIE, PLACE RAOUL BRETON

Avec le soutien de la ville de Méré



Artisans du Monde Versailles
29 avenue de Saint Cloud
01 39 51 03 84
admversailles.blogspot.com



En 2023, on se MeT tous au compost

Et on vous dit pourquoi !



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets sont l'ensemble des matières biodégradables du jardin, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail. A l'échelle des citoyens, nous parlerons de nos déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) et des déchets de jardin.

Connaissez-vous la loi AGEC ?

Depuis le 1er janvier 2012, les personnes produisant une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de les trier et de les faire valoriser dans des filières adaptées telles que le compostage ou la méthanisation.

Les secteurs les plus concernés sont les entreprises d'espaces verts, la grande distribution, l'industrie agroalimentaire, les cantines, les restaurants et les marchés.

En 2012, l'obligation concernait les professionnels produisant plus de 220 tonnes/an de biodéchets ou plus de 1500 litres/an d'huiles alimentaires usagées.

Progressivement l'obligation s'est étendue. Le 10 février 2020 a été votée la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGEC applicable au 1er janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes/an de biodéchets avant de s'étendre à l'ensemble des foyers, sans seuil minimum, à la date du 1er janvier 2024.

Nous serons donc tous obligés de trier nos biodéchets à la source, c'est-à-dire dès notre cuisine, à partir du 1er janvier 2024.

Pourquoi valoriser les biodéchets ?

Nos biodéchets de cuisine représentent 30 % du poids de nos poubelles. Lorsqu'ils sont jetés dans la poubelle à ordures ménagères, ils sont ensuite acheminés par camions jusqu'à des usines d'incinération ou enfouis encore dans certaines régions. Or nos biodéchets sont constitués à 80 % d'eau. Nous utilisons donc des hydrocarbures et de l'énergie pour transporter et brûler de l'eau alors que nous pouvons valoriser les biodéchets simplement, localement et durablement.

Voulez-vous produire de l'or noir ?

Le compost appelé «or noir» est une décomposition active de nos biodéchets par des micro et macro-organismes. Ce compost peut être utilisé directement dans votre jardin ou dans votre potager pour améliorer la qualité de votre terre et apporter minéraux et humus aux pieds de vos plantes.

En compostant, nous réduisons nos déchets, nous limitons notre empreinte carbone, nous valorisons nos déchets pour améliorer notre terre et avoir de beaux jardins !

Pour vous aider à composter chez vous, le MeT vous propose une série de 12 vidéos accessibles sur YouTube au fil des mois autour du compost

<https://www.youtube.com/@lemet78490>

avec le regard éclairé d'Alexandra, maîtresse compostrice www.alexsaetsesfraises.com.

Retrouvez le MeT sur :

www.lemontfortoisentransition.org

Pour les habitants de Méré, le SIEED met à disposition des composteurs (1 seul par foyer). Une participation financière est demandée (carte bancaire) :

- composteur de 400 litres : 10 € ou
- composteur de 600 litres : 15 €

Les composteurs sont en plastique noir aux dimensions :

- 400 litres : 70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur
- 600 litres : 80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur

Pour en obtenir :

se rendre au siège du SIEED
29 bis, rue de la Gare
78890 Garancières
(sur le même site que la déchèterie - bâtiment marron sur la droite).



Nos amis les chiens

C'est en 1789 que le roi Frederick de Prusse s'est exclamé :

« Le seul, et absolu meilleur ami que l'homme puisse avoir dans ce monde égoïste, le seul qui ne le trahira jamais ou qui ne le reniera jamais, c'est son chien ».

Les propriétaires de chien sont nombreux dans notre cher village et nous avons plaisir à rencontrer l'espèce canine dans nos rues ou espaces verts.

Cependant nous tenons à rappeler les obligations et les règles de bien vivre ensemble auxquelles les propriétaires ou détenteurs de chien sont tenus :

- de ramasser les déjections canines. Des toutounets sont d'ailleurs mis à disposition afin de fournir des sacs à crotte biodégradables et compostables ;
- de les tenir en laisse en zone urbaine et encore plus à proximité des écoles ;
- d'éviter les aboiements intempestifs dans les jardins.

En ce qui concerne les chiens de 1ère et 2ème catégorie, c'est-à-dire les « chiens d'attaque » ou « chiens de garde et de défense » leurs propriétaires doivent obtenir auprès de la mairie un permis de détention, pris sous la forme d'un arrêté municipal.

Pour ce faire, ils doivent faire une demande à partir du CERFA N°13996*01 accompagné des pièces suivantes :

- la photocopie de la carte d'identification du chien ;
- le certificat de vaccination contre la rage en cours de validité ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;

- l'attestation d'aptitude à la détention d'un chien de 1ère et 2ème catégorie ;
- le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien.



Hérisson



Je suis un hérisson. J'ai dormi tout l'hiver. Je n'ai pas mangé et maintenant j'ai faim. Si vous me voyez dans votre jardin, laissez de la nourriture (viande crue, viande hachée, granulés de chat...) et de l'eau. Ne me laissez pas de lait ! j'aurai des problèmes d'estomac et je pourrai mourir de déshydratation.

Ne mettez pas d'insecticides ou de pièges ! Je ne suis pas dangereux et j'aide dans votre jardin car je me nourris d'insectes et d'escargots qui attaquent vos légumes ! Je le fais la nuit car je dors pendant la journée. Si je vais me promener pendant la journée,

j'ai faim ou je suis malade. Alors, j'ai besoin de vous. Aidez-moi à survivre !

Bannissez tous les produits : anti-limaces, pesticides, produits chimiques, désherbants, raticides... Ils empoisonnent les insectes donc le hérisson se nourrit. Pensez également à ranger vos outils de jardin, surtout le râteau, les tronçonneuses ou encore la taille-haie qui peuvent provoquer des blessures graves et souvent mortelles. Enfin, évitez de laisser traîner dans le jardin des sacs plastique, des filets de légumes, des boîtes de conserve, et même des pots de yaourt : ils peuvent s'y faire prisonnier.

Le hérisson est un des plus gros insectivores. Il mesure entre 22 et 32 cm de la tête à la queue et pèse généralement de 450 à 700 g ; mais certains animaux peuvent atteindre 2,2 kg ! Il a un crâne et un cerveau de petite taille, et une denture peu spécialisée. A l'état sauvage, l'espérance de vie du hérisson commun est d'environ 3 ans. Il existe un fort taux de mortalité chez les jeunes hérissons puisque près de 70 % d'entre eux meurent avant l'âge de 1 an, une grande majorité étant victime

de trafic routier. Les autres sont la proie de prédateurs comme le hibou grand-duc, la buse, la fouine, le blaireau ou sont victimes de maladies infectieuses dues à des parasites. Il en est aussi qui se noient dans les piscines privées.

Il participe donc grandement à la survie des végétaux de quelque type que ce soit (fleurs, légumes, fruits...). Il suffit d'attirer quelques hérissons dans son jardin pour se débarrasser de toutes les bestioles indésirables qui détruisent les jeunes plants comme les végétaux déjà bien développés ainsi que les cultures.

Inscrit à la Convention de Berne, le hérisson est protégé. Il est interdit de le capturer, de le vendre, de le mutiler, de le tuer. Il est également interdit de le déplacer, même mort, et de le naturaliser. En revanche, nous sommes tous encouragés à lui aménager des abris ou des gîtes avec quelques petits tas de bois, de laisser prospérer buissons et haies vives afin qu'il puisse vivre en toute quiétude, se reproduire et continuer longtemps à jouer son rôle indiscutable dans la biodiversité.

Folies Lavoirs

Circuit artistique à la découverte d'un patrimoine en Vallée de Chevreuse du 27 mai au 17 septembre 2023 en accès libre.

Cet événement est placé sous le partenariat du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Du 27 mai jusqu'aux journées du Patrimoine de septembre 2023, les lavoirs de la Vallée de Chevreuse seront au centre d'un événement artistique orchestré par l'association Hélium. Ce projet a séduit 36 artistes membres de l'association qui s'approprient à investir 33 lavoirs implantés sur 27 communes des Yvelines et de l'Essonne. En plein cœur de village ou perdus dans le décor, les lavoirs étaient autrefois des lieux de vie et de rassemblement essentiels. Le temps d'un été, l'accent sera mis sur cette richesse insoupçonnée de notre patrimoine, indissociable de notre paysage rural commun. L'occasion pour le promeneur de découvrir autant de cours d'eau, hameaux, villages, bourgs, sentiers, chemins forestiers...

Les artistes, en solo ou en collaboration, auront choisi d'aborder leur lavoir par le prisme de son architecture, de son environnement naturel, de son histoire, de sa fonction sociale et domestique, de son mode de fonctionnement, de la condition féminine... Sans oublier d'évoquer la présence incontournable de l'eau, son rôle et sa gestion dans le paysage.

Sur un plan pratique, les 33 lavoirs à l'affiche de cet événement sont répartis en 4 circuits (3 dans les Yvelines, 1 en Essonne) afin de suggérer au public une logique de circulation, certains lavoirs étant suffisamment proches les uns des autres pour encourager leur visite à pied ou à vélo. Pour s'orienter, le public pourra notamment s'appuyer sur une carte interactive en ligne, et sur un dépliant papier diffusé sur les lieux d'information culturelle et touristique du secteur géographique concerné. Les lavoirs seront fléchés. Leur histoire, ainsi que la présentation des artistes concernés et du projet qu'ils abritent, seront consultables sur place.

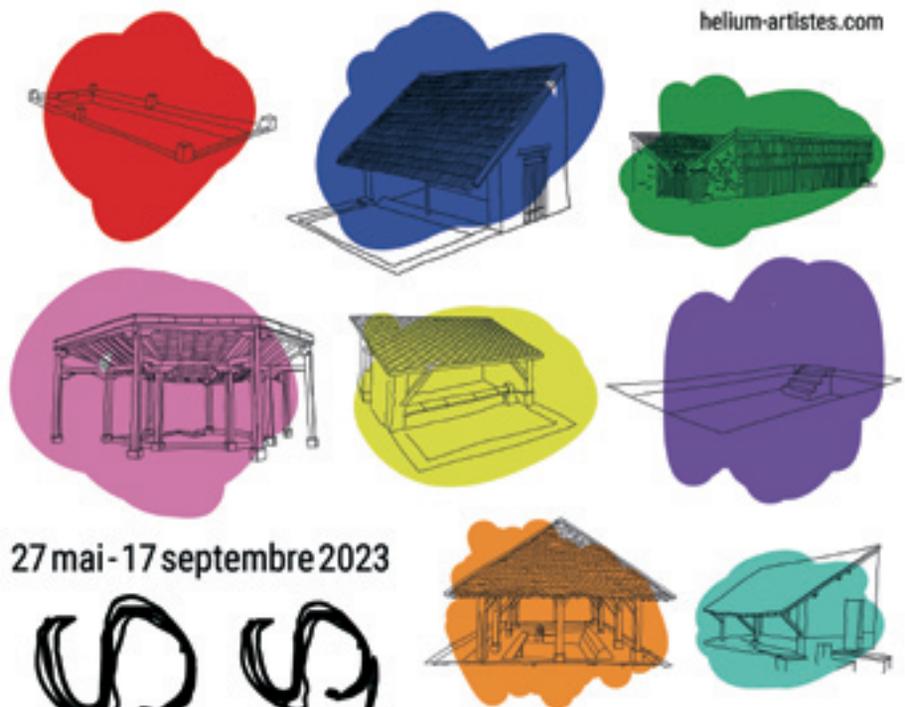
Pour chaque lavoir, une création spécifique et inédite sera réalisée à partir de différentes techniques (photographie, peinture, gravure, sculpture, land art...) et d'une large palette de matériau.

C'est l'artiste Thibault Laget-Ro, peintre, qui investira le lavoir de Méré avec le projet «Radone, l'esprit du marcheur».

Son projet artistique en quelques mots pour le lavoir de Méré :

« Radone, l'esprit du marcheur » se concentre sur l'histoire intrigante de Radone, un personnage mystérieux de l'époque Mérovingienne, ainsi que sur les origines présumées du mot «randonnée». En se basant sur la seule trace tangible de Radone - un sarcophage gravé de son nom - le projet explore les mythes, les croyances et les traditions de cette période historique et réactive une vieille légende permettant d'exaucer un vœu...

L'artiste sera présent sur le lavoir pour rencontrer le public le dimanche 28 mai 2023 pour le lancement officiel du projet à Méré, et le 16 septembre 2023 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.



27 mai - 17 septembre 2023

**FOLIES
LAVOIRS**

4 circuits artistiques
à la découverte d'un patrimoine
dans le Parc naturel régional de
la Haute Vallée de Chevreuse

hÉLIUM
Actions Artistiques
Dans la Vallée de Chevreuse



en partenariat avec le Réseau patrimoine
du Parc naturel régional de la Haute
Vallée de Chevreuse



Infos pratiques - carnet - agenda

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30
Les samedis
de 9h à 12h
et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de
10h à 12h

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine
avant 7h et après 19h30
Les samedis
avant 8h et après 19h
Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des « toutounet ».

Collecte des déchets végétaux en 2023

La collecte en porte à porte est réalisée au moyen de bacs roulants estampillés du SIEED de couleur marron.

Un bac marron de 240 litres correspond à 4 sacs de déchets végétaux.

La collecte sera faite pour la commune de Méré en 2023 :

le vendredi après-midi

du vendredi 07 avril

au vendredi 15 décembre 2023

sauf sur les mois de juillet et août 2023 avec ramassage uniquement les :

vendredi 07 juillet

vendredi 21 juillet

vendredi 04 août

vendredi 18 août.

Le bac doit être déposé la veille de la collecte devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir.

Aucun ramassage de déchets végétaux ne sera effectué en dehors du bac marron : sacs et poubelles personnelles ne seront plus ramassés en 2023.

Cinq fagots, par tournée de ramassage, seront pris en compte : les fagots doivent être composés de branches de 1,5 m de longueur et 5 cm de diamètre maximum.

Autre mode d'évacuation : pour les déchets végétaux non autorisés dans les bacs ou pour les déchets végétaux en surplus, vous pouvez les apporter en déchèteries. Les fils métalliques, cailloux, terre, pots de fleurs et plastiques ne doivent pas être mélangés avec vos déchets végétaux. Ils doivent être déposés en déchèteries.



Retrouvez d'autres consignes dans le flash-info du SIEED joint à votre MAG de janvier 2023.

Calendrier différent des collectes

1. pour le hameau du Mesnil Piquet

- la collecte des ordures ménagères est le lundi
- la collecte des emballages est le jeudi matin
- la collecte des déchets végétaux est le jeudi après-midi

2. pour l'impasse du Mont Rôti

- la collecte des ordures ménagères est le jeudi
- la collecte des emballages est le mercredi
- la collecte des déchets végétaux est le lundi matin

3. pour le chemin Beauchet

- la collecte des ordures ménagères est le jeudi
- la collecte des emballages est le jeudi
- la collecte des déchets végétaux est le mercredi après-midi

Numéros utiles

- Mairie de Méré 01 34 86 02 13
- Sous-Préfecture de Rambouillet 01 34 83 66 78
- Préfecture des Yvelines Versailles 01 39 49 78 78
- Direction Départementale des Territoires (DDT) 01 30 84 30 00

- Numéro d'appel d'urgence européen unique 112
- Pompiers 18
- Police / Gendarmerie 17
- Samu 15

- Numéros d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (contact par fax ou SMS seulement) 114

- ERDF dépannage 06 64 99 28 94
- GRDF dépannage 06 75 62 96 96

- Conseil Général
- Centre routier 01 34 57 32 40
- Météo France 08 99 71 02 94

Sites Internet utiles

- www.yvelines.gouv.fr
- www.prim.net
- www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques
- www.risques.gouv.fr

Site web, application mobile de la commune

- www.mere-village.fr
- Ma mairie en poche disponible sur le Play Store et l'App Store.



Apple



Android

Vos Eco-gestes en mairie

La commune met à votre disposition, dans le hall d'entrée de la mairie de Méré, un point de collecte.

Collecte des bouchons de liège

Les bouchons collectés sont ensuite revendus aux bouchonniers de France, les fonds récoltés permettront de financer des actions humanitaires et caritatives en faveur du développement durable.

A quoi sert de recycler ? Le recyclage des bouchons permet la fabrication de granulés de liège pour l'isolation et de plaques pour les parquets. Le liège est un très bon isolant thermique, acoustique, vibratoire et résistant à l'eau.

Collecte des bouchons plastique

Les bouchons sont broyés pour être transformés en différents objets. De la palette plastique à des matériaux de voiture... Le plastique devient alors réutilisable par un geste simple et gratuit. L'argent provenant de la vente des bouchons en matière plastique est redistribué pour l'achat de matériel pour les personnes atteintes d'un handicap.

Recyclage des lunettes

Les problèmes visuels sont facilement corrigés par des lunettes de vue. Or, des millions de personnes vivant dans des pays à faible revenu n'ont pas accès aux services de soins ophtalmologiques de base. Il existe un besoin urgent de verres en collectant des lunettes réutilisables (et des étuis à lunettes).

Horaires du terrain multisports

Par arrêté municipal, les horaires d'ouverture du terrain multisports ont été fixés de 8h30 à 19h du 01/04 au 31/10, et de 8h30 à 18h du 01/11 au 31/03

Carnet

Naissances

Lamand Contet Aurélien, 27 janvier 2023

Mariage

Perrochon Steve et Pinaud Julie, 18 mars 2023

Décès

Tribouharet Bernard, 23 janvier 2023

Jabouille Jean-Pierre 2 février 2023

Bréard Lucienne, épouse Baubion-Broye 8 février 2023

Agenda (sous réserve)

- **Concours de belote**
Dimanche 23 avril
- **Artisans du monde**
Samedi 6 et Dimanche 7 mai
- **Gellyball - Bubble Fight** pour les jeunes
Samedi 13 mai
- **Concours de belote**
Dimanche 14 mai
- **Concert Ritmy** - Eglise de Méré
Dimanche 14 mai
- **Folies Lavoirs**
Dimanche 28 mai
- **Olympiades**
Samedi 3 Juin
- **Pique-nique géant pour la Fête des Méréens**
Samedi 3 juin à partir de 19h
- **Concert Baladins** - Eglise de Méré
Dimanche 4 juin
- **Concours de belote**
Dimanche 11 juin
- **Fête de la St Jean**
Samedi 17 juin
- **Kermesse de l'école**
Samedi 24 juin
- **Théâtre**
Samedi 1er et Dimanche 2 juillet



Hommages à Luce Baubion Broye



Article réalisé à partir du témoignage de Jean Claude Muller, ancien Maire de Méré qui, tout au long de ses différents mandats municipaux, s'est particulièrement intéressé aux affaires scolaires.

Luce Baubion Broye a été, pendant 18 ans, institutrice à l'école de Méré.

Née à L'Aigle, dans l'Orne, en 1934, elle a passé toute la période de la seconde guerre mondiale entre L'Aigle et Mortagne où elle a suivi sa scolarité primaire, puis, après-guerre, sa scolarité secondaire, avant d'intégrer l'Ecole Normale d'Alençon d'où elle est sortie, INSTITUTRICE, à 19 ans.

Mariés, avec Claude, en 1958 ils ont, avec deux filles, puis quatre petits-enfants et quatre arrière-petits enfants, constitué une famille comblée et heureuse.

D'abord en poste quelques années dans des écoles de l'Orne, elle a, par la suite, suivi son mari à Toulouse, puis en région parisienne, avant qu'ils ne s'installent à Méré en 1971 et qu'elle n'intègre l'école de Méré en 1972.

Les conditions matérielles n'y ont pas toujours été idéales (restructuration des bâtiments scolaires avec suppression d'un bâtiment préfabriqué) mais, chacun y mettant du sien (Luce a, pendant une année, mené sa classe de CP dans un local de 15 m²) les relations mairie/enseignants sont restées excellentes.

Ayant enseigné à tous les niveaux de l'école primaire (de la maternelle au certificat d'études), Luce s'est, en fin de carrière, épanouie au CP/CE, ouvrant son enseignement sur la vie et y développant l'éducation musicale.

Puis vint le temps où une voie différente s'ouvre, toujours basée sur la même volonté : aider les autres.

L'ASCL lui a permis de créer et de mener bénévolement pendant plusieurs années un atelier de musique et une chorale pour les enfants.

Luce a aussi fait profiter les « Amis de François Quesnay » de sa compétence et de son dévouement, notamment en 1994, lors de la « célébration nationale du tricentenaire de la naissance de François Quesnay ».

Arrivé à cette période de la vie de Luce, il nous est difficile de mentionner tous ceux qui ont bénéficié de son savoir et de sa grande gentillesse. Nous les prions de bien vouloir nous en excuser.

Au revoir LUCE et merci.



A l'annonce du décès de Madame Baubion, j'ai demandé aux anciens élèves de me transmettre leurs souvenirs de notre très chère maitresse d'école. J'ai tenté de regrouper ci-dessous ce que j'ai reçu.

Claire Lise Etienbled

Hommage d'anciens élèves à Madame Baubion

Madame Baubion était un mélange d'autorité et de bienveillance : Elle était notre « Institutrice », terme aujourd'hui remplacé par celui de « professeur des écoles ». Et pourtant elle n'était pas une « prof », mais elle nous instruisait, nous accompagnait, nous transmettait ses passions et sa curiosité pour les choses avec une pointe d'autorité, c'est vrai, mais toujours beaucoup de bienveillance et surtout beaucoup d'amour pour son métier et pour nous ses « petits » comme elle nous appelait. Et des années plus tard, quand nous la croisions elle nous reconnaissait aussitôt et s'enquerrait toujours de ce que nous étions devenus. Elle se souvenait de chaque élève passé dans sa classe. Savait-elle tout ce que nous lui devions ? Nous l'espérons.

Madame Baubion c'était aussi la musique. Pas un seul d'entre nous n'a oublié d'évoquer les leçons de flûtes à bec, de chant et de carillon. Certains avaient plus de talent, d'oreille ou de rythme que d'autres. Mais elle persévérait avec beaucoup de patience afin de présenter un beau spectacle à nos parents à la fête de l'école. Quelques-uns se sont d'ailleurs ensuite tournés vers la musique. Elle se plaisait à dire que c'était elle qui les avait initiés et d'ailleurs finalement elle avait bien raison.

Nous garderons l'image d'une petite maitresse aux yeux plissés toujours souriants, à la voix légèrement cassée. Une femme toujours très élégante dans ses jupes cintrées à la taille qu'elle avait si fine. Pour nous elle n'était ni « Madame », ni « Maitresse » mais bien « Madame Baubion ».

Enfants nous ne connaissions pas son prénom : Luce... La lumière. Un prénom rare mais qui lui correspondait si bien.

Alors au nom de vos élèves, **Merci Madame Baubion** d'avoir mis un peu de votre lumière dans nos têtes et dans nos cœurs.